



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Institut de Recherche en Droit Privé

IRDP – E.A. 1166

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Nantes

Novembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Institut de Recherche en Droit Privé

IRDP – E.A. 1166

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Nantes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Novembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Institut de Recherche en Droit Privé

Label demandé : EA

N° si renouvellement : EA 1166

Nom du directeur : M. Jean-Pierre CLAVIER

Membres du comité d'experts

Président :

M. François GAUDU, Université Paris 1

Experts :

M. Philippe AUVERGNON, CNRS-Université Bordeaux 4

M. Tristan AZZI, Université Paris 5

M. Philippe BRUN, Université de Savoie

M. Philippe RAIMBAULT, IEP de Toulouse

Mme Aude ROUYERE, Université Bordeaux 4, représentant le CNU

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC, Université Montpellier 1

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Gilles DUMONT, Doyen de la Faculté de droit de Nantes



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le 24 novembre 2010 dans les locaux de la Faculté de droit de Nantes. Elle a débuté à 9h et a duré 2 heures 30. Avant la réunion à huis clos avec les doctorants, l'équipe a été auditionnée, elle était représentée par son équipe de direction (5 personnes). Après une présentation concise et exhaustive de l'activité de l'équipe par son directeur, une discussion fructueuse s'est engagée entre les membres du comité d'experts et ceux de l'équipe au travers d'échanges cordiaux. Une rencontre à huis clos a ensuite eu lieu avec les doctorants qui ont paru satisfaits de leurs conditions d'encadrement et de participation à la vie de l'équipe.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Créée en 1992 sous le nom de Centre de droit des contrats et de la propriété intellectuelle, l'équipe a pris son nom actuel en 1996, à la suite d'un élargissement de sa composition. Elle est située dans les locaux de la Faculté de droit de l'université de Nantes, quoique certaines activités (« Lascaux ») soient abritées par la MSH Ange Guépin.

L'activité scientifique de l'IRDP s'organise autour de plusieurs thématiques : « droit civil », « droit des affaires », « propriété intellectuelle », « justice et règlement des litiges ».

A ces quatre axes, s'est ajoutée une thématique transversale portant sur les problèmes juridiques relatifs à l'alimentation et visant à édifier un droit agroalimentaire européen et international à la lumière des enjeux de la sécurité alimentaire, du développement durable et du commerce international (programme Lascaux). Cette thématique repose très largement sur les travaux de l'un des enseignants-chercheurs.

- Equipe de Direction :

Un Directeur et un Directeur-Adjoint, les responsables des 5 thématiques et un représentant élu des doctorants forment le conseil scientifique de l'équipe.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	20	20
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	6	
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	53	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	14	13

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

Il s'agit d'une unité de très bon niveau, ce qui se marque à la fois par l'importance et la qualité des publications, par l'existence d'une recherche contractuelle d'excellence, par une prise en charge soignée des doctorants, et par le soin porté à les insérer dans le milieu académique (notamment, à les préparer aux concours).

- Points forts et opportunités :

L'équipe présente plusieurs points forts. Le premier est d'abriter le projet Lascaux, financé par le Conseil européen de la recherche dans le cadre du 7^e PCRD. L'existence de ce projet introduit un élément de grand dynamisme, d'ouverture à l'international, et il a des retombées dans de nombreux domaines - y compris le renforcement de la coopération avec d'autres équipes de la Faculté de droit ou la MSH Ange Guépin. Un autre point fort de l'attractivité de l'équipe vis-à-vis de jeunes enseignants-chercheurs nouvellement nommés à Nantes. C'est le gage d'un possible renouvellement.

- Points à améliorer et risques :

Les résultats de l'équipe sont pour une part liés à la présence de plusieurs chercheurs de très haut niveau, qui jouent le rôle de « locomotive ». L'équipe pourrait peiner à maintenir le niveau de ses résultats, le jour où ces chercheurs, assez près de la fin de leur carrière, se retireront. L'équipe constitue un cadre consensuel de travail, accueillant à la diversité des thématiques de recherche en droit privé. Mais son organisation est légère, et sa dynamique interne, très respectueuse de la liberté de chacun, est de ce fait même limitée.



- **Recommandations :**

Il faudrait :

- Adopter une politique d'affectation des moyens plus volontariste, qui traduise des choix collectifs ;
- Se poser la question des actions transversales, de nature à renforcer l'unité de l'équipe ;
- Engager une réflexion stratégique, afin de dégager les nouveaux thèmes ou de prolonger les actions qui font aujourd'hui, mais sans assurance de pérennité, les points forts de l'équipe.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	19
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	95%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	1
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	23

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La qualité scientifique et la production de l'équipe sont très bonnes.

Il convient en premier lieu de relever le taux élevé de publiants dans l'équipe. Le niveau moyen des publications est bon, et l'ensemble des membres de l'équipe y est impliqué. Parmi les publications, certaines font indiscutablement autorité au niveau national (qui, pour des publications juridiques, est en général le niveau d'appréciation pertinent). C'est en particulier le cas pour ce qui est de la propriété intellectuelle. Quant au projet « Lascaux », il marque l'autorité de l'équipe au plan international.

Les doctorants sont nombreux, et les soutenances semblent suivre. Pour les doctorants français, l'insertion dans le milieu national de la recherche paraît bonne, ce qui se traduit, notamment, pas des candidatures à l'agrégation après le doctorat. Le piège du localisme paraît donc évité.

Les relations contractuelles sont impressionnantes. Cependant, la question de leur renouvellement ne pourra manquer de se poser.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Un des membres de l'équipe appartient à l'IUF.

L'attractivité de l'équipe se manifeste dans deux directions : d'une part, elle est visiblement le lieu d'intégration de professeurs de droit privé non « travaillistes », qui y trouvent la possibilité de développer leurs recherches. D'autre part, en raison notamment, mais pas seulement, de l'existence du projet « Lascaux », elle intègre d'assez nombreux doctorants étrangers (asiatiques et africains, surtout).



La capacité à obtenir des financements externes est indiscutable. Le projet « Lascaux », projet de dimension européenne, est un programme international qui implique une collaboration approfondie et durable avec plusieurs laboratoires étrangers. L'IRDP a de surcroît été impliqué dans deux projets de Labex.

La valorisation des recherches est une dimension très présente, non seulement pour le projet « Lascaux », mais aussi, entre autres, à travers une opération conduite par la ville de Nantes, autour du « quartier de la création ». Même si le projet de « clinique du droit » peut faire naître un certain scepticisme, le lien de l'équipe avec les milieux judiciaires locaux est bien établi.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

La structuration de l'équipe est minimaliste. Cela fait jusqu'à un certain point sa force, à partir du moment où les décisions sont prises avec bon sens. Chacune des thématiques est animée par son responsable, plus qu'elle ne reçoit une forte impulsion de l'équipe. Cela a fait partie de son attractivité : n'enfermant pas les nouveaux arrivants dans des thématiques « locales », l'équipe intègre rapidement les problématiques les plus modernes (par exemple, la « constitutionnalisation du droit des affaires »). Le caractère très modeste de la structuration pourrait aussi la gêner, lorsque l'équipe devra se renouveler dans les années qui viennent.

La prise en charge des doctorants, très impliqués dans le « projet Balzac », est sans doute l'un des angles sous lesquels il est le plus pertinent de parler de « culture commune » de l'équipe.

Les membres de l'équipe sont très fortement impliqués dans les activités d'enseignement et dans la vie locale de la recherche. Ainsi, six Master 2 sont adossés à l'équipe et dirigés par des membres de celle-ci : M 2 « Droit privé général », M 2 « Propriété intellectuelle », M 2 « Droit des affaires », M 2 « Droit notarial », M 2 « Droit des opérations immobilières », M 2 « Responsabilité civile et assurances ». Un des membres est vice-doyen en charge de la recherche, d'autres sont impliqués dans la direction de mentions de master, de formation notariale et de différents niveaux de licence.

- **Appréciation sur le projet :**

Le projet proposé est, dans le détail, d'une grande qualité scientifique, comme l'est celle de ses rédacteurs.

En effet, sont repris dans le projet, un axe 1 « droit civil », un axe 2 « propriété intellectuelle », un axe 3 « droit des affaires », un axe 4 « justice » et un axe 5 « droit, aliments, terre » (projet « Lascaux »). Si les intitulés de ces axes laissent transparaître des classifications classiques, les thématiques qui seront abordées en leur sein montrent une volonté de renouvellement dans la continuité des recherches antérieures. Ainsi, l'axe 1, tout en s'intéressant aux réformes projetées du régime des obligations, développe une thématique de recherche sur le droit des incapables et, particulièrement, sur les majeurs en fin de vie ; l'axe 2 privilégie, par exemple, les recherches liées au droit du commerce électronique et à la numérisation, au droit des signes de qualité ; l'axe 3 a choisi de s'engager sur deux thématiques d'actualité « droit, entreprises et risques » et « entreprise et responsabilité sociale » ; l'axe 4 privilégie l'étude des nouvelles méthodes de résolution des conflits et de l'arbitrage dans le contexte international ; l'axe 5 repose sur l'étude de l'appréhension juridique de l'aliment dans tous ses aspects.

Ce projet est cohérent avec la tradition de l'équipe, qui a conduit à des succès indiscutables, notamment en termes de partenariats et de publications. Cependant, la présentation « axe par axe » montre bien que l'équipe conserve un caractère sans doute trop fédératif.

La politique d'affectation des moyens (il est vrai, hors projet « Lascaux », limités) est rudimentaire, même si l'on perçoit que l'affectation des moyens, qui a lieu par consensus, n'est pas une difficulté.

L'équipe a des atouts pour se maintenir à un très bon niveau, mais son projet n'envisage pas assez les mesures à prendre pour se maintenir au niveau d'excellence actuel, comme, par exemple, une direction plus structurée et incitative notamment en termes de thématiques collectives et transversales et une attention soutenue à la question du renouvellement futur de l'équipe.

D'autres questions, qui semblent pourtant se poser ne sont pas envisagées : compte tenu de l'âge des chefs de file respectifs, est-il bien raisonnable de séparer, au sein d'une même université, procédure civile et procédure pénale, en laissant subsister deux unités de recherche séparées : IRDP d'un côté, Droit et changement social (DCS) de l'autre ?



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
INSTITUT DE RECHERCHE EN DROIT PRIVE	A	A+	B	A	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques
(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**

Nantes, mardi 12 avril 2011

REF : JG/PTi - 2011 RECH N°432
SUIVI PAR : Jacques GIRARDEAU
Objet : Rapport d'évaluation - S2UR120001452
- INSTITUT DE RECHERCHE EN DROIT PRIVE
- 0440984F

LE PRÉSIDENT

à

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de
recherche
AERES

Monsieur le directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de portée générale de Monsieur Jean-Pierre CLAVIER concernant le rapport d'évaluation de son unité « Institut de recherche en droit privé (IRDP) », EA 1166, observations que j'approuve bien évidemment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.


Yves LECOQ



Nantes, le 8 avril 2011

AERES

Objet : Rapport de l'AERES sur l'Institut de Recherche en Droit Privé

Monsieur le Président du Comité d'experts,
Madame et Messieurs les membres du Comité d'experts

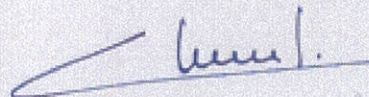
Chargés d'établir pour le compte de l'AERES une évaluation de l'Institut de Recherche en Droit Privé (E. A. 1166) de l'Université de Nantes, vous avez rédigé un rapport de plusieurs pages dont j'ai pris connaissance avec une très grande attention.

Votre rapport, qui ne comporte aucune erreur matérielle, livre une appréciation du travail effectué ces dernières années par notre équipe de recherche. Je me réjouis des conclusions auxquelles vous parvenez : « *unité de très bon niveau* » dont la qualité scientifique et la production « *sont très bonnes* ». Votre analyse du projet scientifique parvient à la même conclusion : « *le projet proposé est, dans le détail, d'une grande qualité scientifique* ».

Je me réjouis aussi de votre bonne compréhension des relations individuelles qui caractérisent cette équipe dont l'« *organisation est légère, et sa dynamique interne, très respectueuse de la liberté de chacun* » (...). Pour autant l'IRDP, bien conscient des défis à relever dans les années à venir, entend favoriser, à travers leur financement, les projets transversaux qui seront menés en son sein. La mise en œuvre de tels projets pourrait alors s'accompagner d'une organisation plus élaborée.

L'un des risques que vous identifiez est celui de la capacité de l'IRDP à « *maintenir le niveau de ses résultats* » en raison notamment des départs à la retraite des chercheurs de très haut niveau qui jouent le rôle de « *locomotive* ». Ce risque a été bien identifié et, afin de le prévenir, l'IRDP a obtenu de la Faculté de droit et de l'Université de Nantes la publication d'emplois de professeur qui ont été pourvus dans la même spécialité. C'est ainsi que le départ du Professeur Yvon Desdevises a donné lieu au recrutement à la mutation du Professeur Isabelle Després qui est entrée en fonction le 1^{er} février 2011. Par ailleurs, le départ annoncé du Professeur Raymond Le Guidec a été anticipé avec la nomination à la faveur du concours de l'agrégation interne du Professeur Hélène Peroz à compter du 1 septembre 2011. Ces deux recrutements permettront à l'IRDP de poursuivre sa dynamique tant en droit judiciaire privé que dans le domaine notarial. Aucun autre départ n'est programmé dans les trois années qui arrivent.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Comité d'experts, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Pierre Clavier
Professeur de droit privé à l'Université de Nantes
Directeur de l'Institut de Recherche en Droit Privé